

De : PREF-COVID <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 10 mars 2022 09:17

À : destinataires inconnus:

Objet : Fwd: Fwd: [POUR VALIDATION] Projet_MESSAGE AUX ÉLUS - COVID-19 // Point de situation au 09.03.2022

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 08 mars 2022, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 520 (-15) hospitalisations en cours dont 30 (-3) en réanimation et 35 (-8) en soins intensifs et soins critiques
- 1 208 (+10) personnes décédées

Le taux d'incidence en Haute-Garonne est en diminution depuis le 28 janvier 2022 avec une valeur de 540,9 / 100 000 personnes au 08 mars 2022.

Le taux d'incidence de la Haute-Garonne est le 48^{ème} de France métropolitaine et le 8^{ème} d'Occitanie ;

Du 08/03/22	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie	National	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	540,9 / 100 000	Non disponible	567 / 100 000	543 / 100 000	> 250 / 100 000
Taux d'incidence chez les 20 - 30 ans	Non disponible	Non disponible	Non disponible	/	/
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations	Non disponible	Non disponible	Non disponible	39,5	> 30 %

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

- **Bilan chiffré au 09/03/2022**

Au 09 mars 2022, 12 572 089 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4^{ème} région française en nombre d'injections derrière l'Ile de France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle Aquitaine. La Haute-Garonne est le premier département d'Occitanie en nombre d'injections avec au total de 2 774 005 injections (1 047 076 premières injections, 1 003 591 deuxièmes injections, 721 195 troisièmes injections et 2135 quatrièmes injections).

- **RAPPEL : Treize centres de vaccination ouverts en Haute-Garonne au 09 mars 2022**

Centre de vaccination	Adresse	Aménagements
Toulouse Vaccinodrome Hall 8	Pont de la Croix de Pierre - Allée Fernand Jourdan	Fermeture le mardi, jeudi et dimanche 2 lignes pédiatriques
Toulouse - Daurade	17 place de la Daurade	Vaccination pédiatrique
Toulouse - Barcelone	22 allées de Barcelone	
Toulouse - CHU	Site de Purpan / Site de Larrey	Vaccination pédiatrique
Bagnères-de-Luchon	Maison du Curiste, parc thermal des Quinconces	Vaccination pédiatrique
Labège	65 rue du Chêne vert	Fermeture le dimanche Ouverture de 9h à 19h Vaccination pédiatrique

Lespinasse	18 rue des Lacs	Vaccination pédiatrique
Montastruc-la- Conseillère	5 rue René Delmas	Ouverture le mardi et le samedi Doublement ligne pédiatrique le samedi Ouverture ligne pédiatrique les 5 jours pendant les vacances scolaires
Muret	Salle Horizon Pyrénées - Av des Pyrénées	Vaccination pédiatrique Ouverture tous les jours pendant les vacances scolaires
Villefranche-de- Lauragais	69 av de la Fontasse	Vaccination pédiatrique Ouverture le lundi, mardi, mercredi et samedi de 8h à 18h et le dimanche de 8h à 13h
Villeneuve-de-Rivière	1 route de la croix de Cassagne	Vaccination pédiatrique le mercredi et samedi matin
Cadours	Salle intercommunale, cour des anciens combattants	Ouverture lundi : 8h30 à 10h30 mardi : 16h30 à 19h vendredi 16h30 à 19h samedi : 9h à 12h30 Vaccination pédiatrique en soirée et samedi
Saint Lys	Salle du Moulin de la Jalousie	Vaccination pédiatrique le mercredi

Pour mémoire, il est possible de prendre rendez-vous en ligne :

- sur Keldoc : <https://www.keldoc.com/>
- sur sante.fr : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-31-haute-garonne.html>

Pour toute information complémentaire relative à la campagne de rappel vaccinal, veuillez trouver au lien suivant la foire aux questions du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/dose-de-rappel-covid19>

3. RAPPEL: annonces du Premier Ministre Jean CASTEX relatives à la levée du pass vaccinal et du port du masque en intérieur à compter du 14 mars 2022

En raison de l'amélioration de la situation épidémiologique, le Premier ministre Jean CASTEX a annoncé le 03 mars dernier de nouvelles mesures d'assouplissement des restrictions sanitaires.

Ainsi à compter du lundi 14 mars 2022 :

- l'application du « pass vaccinal » sera suspendue dans tous les endroits où il est actuellement exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...). Le « pass sanitaire » (présentation d'une preuve vaccinale, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

L'obligation vaccinale qui s'applique aux soignants restera en vigueur.

- Le port du masque, déjà levé dans les espaces extérieurs ainsi que, depuis le 28 février, dans les lieux soumis au pass vaccinal, ne sera plus obligatoire dans aucun lieu, à l'exception de l'ensemble des transports collectifs, dans lesquels il restera exigé jusqu'à nouvel ordre.

Le port du masque reste toutefois recommandé pour les personnes positives et cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.

Vous pouvez trouver au lien suivant le communiqué de presse du Premier ministre du 03 mars 2022 :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2022/03/communiqu%C3%A9_de_presse_de_m_jean_castex_premier_ministre_-_evolution_des_mesures_covid-19_-_03.03.2022.pdf

ainsi que plus d'informations sur le site du gouvernement aux liens suivants : <https://www.gouvernement.fr/actualite/covid-19-le-gouvernement-leve-le-pass-vaccinal-et-le-port-du-masque-a-compter-du-14-mars> ; <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

4. Indemnité journalière pour l'accueil des enfants des personnels soignants indispensables à la gestion du Covid-19

Un décret en date du 03 mars 2022, institue une indemnité journalière attribuée aux agents d'établissements scolaires publics ou privés sous contrat qui ont participé, entre les 3 janvier et 5 mars 2022, à l'accueil des enfants des personnels soignants et autres personnels indispensables à la gestion de l'épidémie de Covid-19, dans les pôles d'accueil et les établissements d'enseignement fermés hors vacances scolaires.

L'indemnité est de 75 € brut par jour travaillé pendant cette période. Elle peut être payée par demi-journée.

Vous pouvez trouver au lien suivant le décret du 03 mars 2022 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045294325>

5. Actualisation de la Foire Aux Questions (FAQ) du Ministère des Solidarités et de la Santé

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a actualisé au 07 mars 2022 sa Foire Aux Questions pour tenir compte des nouvelles recommandations relative aux gestes barrières, à l'usage des autotests et aux nouvelles règles d'isolement.

Vous pouvez trouver la FAQ actualisée au lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/reponses-a-vos-questions>

6. RAPPEL: téléservice "Lister mes cas contacts" de l'Assurance Maladie

Depuis le 09 février 2022, l'Assurance Maladie a mis en ligne un outil pour aider à lutter contre l'épidémie de Covid-19 : le téléservice "Lister mes cas contacts". Il permet aux personnes positives au Covid-19 de lister facilement les personnes avec qui elles ont été en contact avant de savoir qu'elles avaient le Covid-19.

Grâce à ce téléservice, l'Assurance Maladie peut adresser très rapidement et directement à ces personnes les consignes sanitaires adaptées à leur situation. Cette démarche aide à organiser plus facilement leur prise en charge (tests, arrêt de travail...). Ce téléservice constitue une nouvelle évolution du contact tracing, c'est-à-dire de l'identification et du traitement des cas contacts.

Les SMS adressés par l'Assurance Maladie aux personnes déclarées cas contact peuvent contenir des liens vers des pages d'information du site ameli.fr, vers le service declare.ameli.fr ou vers le compte ameli, auquel il est possible d'accéder en utilisant les identifiants de connexion.

L'Assurance Maladie rappelle qu'elle ne demande jamais la communication d'éléments personnels (informations médicales, numéro de Sécurité sociale ou coordonnées bancaires) par SMS. Tous les messages de ce type sont des tentatives de « smoking » (ou hameçonnage par SMS).

Vous trouverez plus d'informations aux liens suivants :

<https://www.ameli.fr/assure/actualites/personne-positive-au-covid-19-ouverture-d-un-tele-service-pour-lister-ses-cas-contacts>

https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/attention-appels-courriels-frauduleux#text_104380

7. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales. Par ailleurs, des points de situation sont fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes les questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur la Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT